

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 16 avril 2009.

Section du dépôt légal

Un accès accru à la documentation par un renforcement de la concertation des bibliothèques universitaires québécoises

Sous-comité des bibliothèques



Le contexte

Les bibliothèques universitaires québécoises, en respect continu de leur mandat d'appui aux activités d'enseignement et de recherche de leur établissement, plus particulièrement selon leur mission tant de développement que de conservation, de plus large accessibilité, de diffusion et de concertation, dans un contexte de diminution constante de leurs budgets d'acquisition renforcée par l'érosion continue de leur pouvoir d'achat en regard du taux annuel supérieur de l'inflation, ont pu saisir, pour

mieux répondre aux besoins documentaires de leur clientèle, l'opportunité de l'émergence des nouvelles technologies de l'information [\(1\)](#) permettant un repérage extrêmement rapide et plus précis de la documentation pertinente et surtout un accès démocratisé et à distance à l'information enregistrée.

Elles ont su s'adapter d'abord chacune dans leur établissement en apportant les ajustements nécessaires (redéploiement des personnels par entre autres la création ou l'agrandissement de leur équipe informatique, mise en place d'infrastructure informatique, ajustements des pratiques professionnelles (formation du personnel aux logiciels utiles, création de comités ad hoc, etc.), création et mise à jour constante de portails et de catalogues Web, mise à jour des politiques de développement, ajustement de leur mandat, etc.). Elles ont ainsi pu mieux faire face aux défis posés.

La période actuelle est probablement transitoire et est caractérisée par l'acquisition sur plus d'un support d'une grande quantité de documents (imprimé et cédérom; imprimé et électronique). Ces acquisitions ont un impact marqué sur les capacités budgétaires.

De leur côté, les entreprises productrices d'information scientifique et technique ont réagi à ces mêmes réalités en investissant des sommes importantes dans la numérisation de leur production tant actuelle que rétrospective. L'environnement Internet les a obligées à sécuriser de façon importante ces informations. Leur stratégie a alors consisté à octroyer des licences d'exploitation de leurs produits et à protéger les conditions d'utilisation de ceux-ci dans des termes contractuels.

Union des forces

À l'instar de l'ensemble de la communauté mondiale, les bibliothèques universitaires québécoises, regroupés au sein du Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ, ont pu mettre en place divers programmes de concertation et de coopération (groupe des serveurs WEB, équipe de négociation de licences collectives de site, etc.). Elles ont ainsi pu augmenter leur marge de manoeuvre respective et donc utiliser un levier de négociation plus puissant en négociant les meilleurs prix possibles et de meilleures conditions d'accès d'une sélection de produits documentaires jugés pertinents par leur clientèle respective.

Le regroupement des 18 bibliothèques universitaires québécoises en un consortium d'achat en commun est le fruit d'une concertation sans précédent, établie sur une base volontaire et en fonction de leurs propres politiques de développement et de leurs capacités budgétaires.

La responsabilité de la coordination des projets d'achats en commun relève

du Groupe de travail sur le développement des collections de la bibliothèque universitaire et de recherche virtuelle québécoise (DCBV), responsable de la détermination des priorités de négociations, à partir des suggestions formulées par les bibliothèques universitaires québécoises. Son mandat est le suivant :

- Dans le contexte nouveau du développement et de la mise en place d'une bibliothèque universitaire et de recherche virtuelle québécoise, définir de nouvelles stratégies de mise en commun et de partage des ressources et proposer les éléments d'une politique commune pour le développement des collections de documents sur support électronique, en particulier des périodiques électroniques.
- Définir des critères, en termes de contenu et de résultats, pour la détermination de priorités dans l'identification de produits ou de services documentaires à acquérir en commun dans les disciplines ou champs d'études désignés d'intérêt prioritaire, incluant les banques de données numériques, les banques de données géoréférencées et les bases de données financières.
- Recevoir les offres des fournisseurs autant que les demandes des bibliothèques universitaires québécoises pour les analyser à la lumière de ces mêmes critères.
- Élaborer un programme annuel d'achats en commun de produits documentaires considérés prioritaires et en coordonner la mise en œuvre par les membres de l'Équipe responsable des projets d'achat en commun (ERPAC).
- Définir les principes à considérer dans le choix de formules de répartition des coûts des produits documentaires acquis en commun.

La responsabilité de la négociation des achats collectifs relève de l'équipe responsable des projets d'achats en commun (ERPAC) dont sa composition reflète bien la diversité d'intérêt et de taille de l'ensemble des établissements. Son mandat est le suivant :

- En fonction des priorités établies par le Groupe de travail sur le développement des collections de la bibliothèque universitaire et de recherche virtuelle québécoise (DCBV), entreprendre et mener à terme toutes négociations pertinentes pour l'acquisition en commun de produits et services documentaires électroniques ou l'obtention de licences collectives d'accès à ces produits et services.
- Proposer et appliquer des formules de partage en conformité avec les

principes de répartition tels que définies par DCBV.

- Coordonner la mise en œuvre et assurer la gestion des ententes collectives d'acquisition en commun de produits et services documentaires électroniques ou de licences d'accès à ces produits et services.
- Maintenir un site Web permettant la communication de toute information pertinente relative aux ententes collectives d'acquisition en commun de produits et services documentaires électroniques ou de licences collectives d'accès à ces produits et services.
- Établir et maintenir des relations avec les autres consortiums.

Afin de mener à bien leurs travaux, les bibliothèques universitaires québécoises ont d'abord adopté un ensemble de principes pour la négociation d'achat en commun ou l'acquisition de licences d'accès à des produits documentaires électroniques et ensuite une politique et des procédures d'achat en consortium en fonction d'un développement concerté des collections sur support électronique. [\(2\)](#)

Le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ travaille aussi en collaboration avec plusieurs autres regroupement de bibliothèques académiques tant canadiens qu'américains, soit dans le cadre d'ententes multi-consortiums, soit par l'intermédiaire du consortium de consortiums canadiens Consortia Canada. Il fait de plus partie d'un regroupement international de consortiums, le International Coalition of Library Consortia (ICOLC).

Les réalisations

Grâce à la participation des établissements universitaires québécois à plus de 50 ententes d'une valeur d'environ 5 M\$CAN (mai 2003), leur clientèle a maintenant accès, dans toutes les disciplines, à l'indexation de près de 50 000 revues, à plus de 6 000 revues et journaux plein texte sans compter les thèses tant québécoises que nord-américaines, les quelques 700 000 séries statistiques, etc. [Plus d'information à l'annexe 1.](#)

Conclusion

Ces efforts soutenus ont ainsi permis l'acquisition d'une grande quantité de documents dans un laps de temps cependant somme toute très court effectuée dans une optique de rattrapage pour doter les universités québécoises d'une bibliothèque virtuelle la plus complète possible.

Ce niveau d'acquisition pose maintenant avec plus d'acuité la question de l'évaluation objective, tant quantitative que qualitative, de l'utilisation efficiente d'une abondance de sources documentaires offertes à ces clientèles en rapport avec les moyens financiers disponibles, surtout en considérant l'offre de nouveaux outils d'intégration entre ces différentes sources. Dans ce sens, il pourra être d'un grand intérêt de développer des outils communs d'analyse.

Adopté le 17 novembre 2003.

Annexe 1

Inventaire des produits et réalisations collectifs

Depuis 1994, plus de 50 ententes ont pu être mises en place. D'une valeur de près de 5M\$CAN (mai 2003), celles-ci représentent des économies d'échelle de l'ordre de 36 %.

Répartition des produits par disciplines:

- Toutes disciplines: 6 produits (ex. *Universalis*)
- Sciences pures et appliquées (13 produits)
 - Multidisciplinaire: 7 produits (ex. *AcessScience*)
 - Disciplinaire: 6 produits (ex. *ACM DL*)
- Sciences humaines et sociales (38 produits)
 - Multidisciplinaire: 15 produits (ex. *FRANCIS, Research Library*)
 - Disciplinaire: 23 produits (ex. *ATLA, JurisClasseur, PsycARTICLES*)

Gain en contenu:

- Revues plein texte via éditeurs = 1 717 titres

- Revues plein texte via fournisseurs = 4 197 t.
- Journaux via 1 fournisseur = 50 t.
- Revues répertoriées = 49 548 t.
- Monographies = 3 055 t.
- Thèses = 1 600 000 dont textes des thèses québécoises et nord-américaines (1997+)
- Dictionnaires et encyclopédies = 120 t.
- Données numériques, etc. = 724 000 séries
- Etc.

Gain en nombre de produits:

- Répertoires bibliographiques = 12 produits
- Répertoires bibliographiques et ensembles de périodiques (p.ex. *ProQuest*) = 8 produits
- Ensembles de périodiques d'éditeurs (p. ex. *Kluwer*) et de journaux = 12 produits
- Données statistiques et financières = 5 produits
- Dictionnaires, encyclopédies, etc. = 8 produits
- Collections de monographies = 2 produits
- Autres produits (répertoires de thèses, etc.) = 12 produits

Force de négociation des contrats accrue

- Définitions plus large de l'utilisateur («walk-in users») et
- des usages permis (notes de cours et réserve électronique),
- Autorisation de PEB et respect des lois canadiennes (droits d'auteur,

etc.)

- Archivage (accès perpétuel) et disponibilité prochaine d'un serveur commun d'information,
 - Clause d'arbitrage en cas de conflit et juridiction canadienne, etc.
-

NOTES

(1) D'abord dans les années 70 avec la télé référence, ensuite dans les années 80 avec les cédéroms et surtout, avec les années 90, avec l'Internet. ([Retour au texte](#))

(2) CREPUQ. Sous-comité des bibliothèques. *Principes pour la négociation d'achat en commun ou l'acquisition de licences d'accès à des produits documentaires électroniques*. Montréal, 2001. (http://crepuq.qc.ca/documents/bibl/achat_com/principes.htm).

CREPUQ. Sous-comité des bibliothèques. Groupe de travail sur le développement des collections de la bibliothèque universitaire et de recherche virtuelle québécoise. *Développement concerté des collections sur support électronique : politique et procédures d'achat en consortium*. Montréal, 2002. (http://crepuq.qc.ca/documents/bibl/achat_com/pol_dev_coll.pdf) ([Retour au texte](#))